

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES PAYS DE L'AIGLE

5 place du Parc
61300 L'AIGLE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'ORNE

NOMBRE DE MEMBRES

En EXERCICE	55
PRESENTS	40
VOTANTS	49

CONVOCATION

Datée	Du 12/04/24
Affichée	le 12/04/24

OBJET

Reconstruction de la station
d'épuration de Glos la
Ferrière : Approbation du
bilan prévisionnel

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil communautaire
de la communauté de communes des Pays de L'Aigle

SÉANCE DU 18 AVRIL 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le jeudi dix-huit avril à vingt heures, les membres du Conseil communautaire légalement convoqués le 12 avril 2024, se sont réunis dans les locaux de la communauté de communes, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean SELLIER.

Monsieur André LAMONTAGNE a été nommé secrétaire de séance.

Étaient présents : Véronique HELLEUX, Dominique NETZER, Didier PITOU, Éric ZO, Daniel MARIE, Philippe CROTEAU, Francis COLASSE, Pierre DUFAY, Jean-Luc BEAUFILS, Paule KLYMKO, Michel LE GLAUNEC, Alexandra DEPARIS-AUBRIL, François BRIZARD, Christian BARBIER, Philippe VAN-HOORNE, Didier COUSIN, Jean-Marie GOUSSIN, Sylvie CHAUVEL-TREPRIER, Pascal SAMSON, Mireille NOGUET, Marie-José MARTIN, Isabelle CLOUCHÉ, Hubert GORET, Dominique JOUAUX, Gilbert MATELOT, Fabrice GLORIA, Didier DEMONCHEAUX, Elisabeth JOSSET, Hervé HAREL, Jean-Guy GRANDIN, Franck GAULTIER, Odile VANDEWALLE, Jacky DE TAEVERNIER, Joël BRUNET, Jean SELLIER, Christine LEBRETON, André LAMONTAGNE, Guy MARTEL, Virginie VIOLET, Jean-Luc NOUAIL

Pouvoirs : Dominique LORMEAU a donné pouvoir à Véronique HELLEUX
Sylvie MOLERO a donné pouvoir à Jean SELLIER
Maïté GRANDLERE a donné pouvoir à François BRIZARD
Nathalie RIBAUT a donné pouvoir à Michel LE GLAUNEC
Pascal GUEUGNON a donné pouvoir à Philippe VAN-HOORNE
Charlène RENARD a donné pouvoir à Marie-José MARTIN
Nathalie LENÔTRE a donné pouvoir à Sylvie CHAUVEL-TREPRIER
Lionel GONNET a donné pouvoir à Didier COUSIN
Fleur GOSSELIN a donné pouvoir à Pascal SAMSON

Représentés : Philippe THOURET représenté par Francis COLASSE
Delphine PRIEUR représenté par Dominique JOUAUX
Christophe POTTIER représenté par Odile VANDEWALLE
François CARBONELL représenté par Jean-Luc NOUAIL

Absents excusés : Pascal SUARD, Nadège TROUILLET, Serge DELAVALLÉE,
Philippe RONDEL

Absents : Serge GODARD, François HUBERT

Accusé de réception en préfecture
061-200068468-20240418-2024-04-18-117-DE
Date de réception : 19/04/2024
Date de réception préfecture : 19/04/2024

Monsieur BRIZARD, Vice-Président en charge du cycle de l'eau, rappelle aux membres du Conseil, qu'une étude visant à la reconstruction de la station d'épuration de Glos la Ferrière, a été lancée en mars 2022. Cette étude est menée par le bureau d'études ARTELIA. Il rappelle que les capacités épuratoires de cette station d'épuration ne répondent aux obligations réglementaires. La Police de l'Eau a transmis un rapport de non-conformité à la CDC sur les performances épuratoires de la STEP en septembre 2023 (paramètres DCO et MES).

La filière de traitement sera modifiée, passant d'une lagune à un filtre planté de roseaux d'une capacité de 475 Equivalent Habitants (EH). La future localisation sera également modifiée. En effet, compte tenu des difficultés foncières existantes sur l'actuel site de traitement et des difficultés de phasage que des travaux de reconstruction in situ engendreraient (continuité de service), la station sera implantée entre la RD14 et la RD14E, sur un terrain actuellement communal (voir ci-dessous) :



La vente du terrain par la Commune de la Ferté en Ouche se fera à l'euro symbolique, au titre de la réciprocité au regard de la vente dans les mêmes conditions de la CDC des Pays de L'Aigle d'un terrain sur la ZA des Avanis pour accueillir le centre technique de la commune de la Ferté en Ouche.

Accusé de réception en préfecture
061-200068468-20240418-2024-04-18-117-DE
Date de télétransmission : 19/04/2024
Date de réception préfecture : 19/04/2024

Les deux postes de relevage (PR) du système de Glos la Ferrière (PR du calvaire et PR de l'ancienne poste) vont également être réhabilités.

- Le PR du Calvaire est en très mauvais état. Il présente notamment d'importants problèmes de sécurité pour le personnel exploitant.
- Le PR de l'ancienne poste est dans un état qualifié de moyen mais présente également d'importants problèmes de sécurité pour le personnel exploitant. Le sens de rejet des effluents devant être inversé, ce poste collectera l'ensemble des eaux usées issues de la commune. Il deviendra le poste en principal de la commune. Il convient donc de le redimensionner car ce dernier possède une capacité de stockage trop faible.

Le bilan prévisionnel de l'opération, au stade PRO, est détaillé comme suit :

DEPENSES	en € HT
ASSISTANT MAITRISE D ŒUVRE	26 700 €
Géomètre	6 080 €
Géomètre bornage terrain	2 000 €
Frais notaire	1 000 €
HYDROGEOLOGUE	2 284 €
Etudes et diagnostics	38 064 €
Concessionnaires	- €
Maîtrise d'œuvre	93 900 €
Etude pédologique	13 500 €
Etude géotechnique	22 880 €
SPS	3 945 €
Honoraires	134 225 €
Conduite d'opération	- €
Estimation Travaux APD	1 025 000 €
Estimation travaux	1 025 000 €
Aléas et révision de prix	102 500 €
Frais divers	102 500 €
TOTAL DEPENSES	1 299 789 €
RECETTES	
AESN	519 915 €
CD61	259 958 €
TOTAL subventions	779 873 €
TOTAL recettes	779 873 €
Reste à charge CDC	519 915 €
Dont AESN_Avance	259 958 €

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération n° 2021-10-21-176 du Bureau Communautaire en date du 21 octobre 2021 portant attribution du marché de maîtrise d'œuvre pour la reconstruction de la station d'épuration et la réhabilitation du réseau d'assainissement de Glos la Ferrière,
- Considérant la nécessité de reconstruire la STEP de Glos la Ferrière afin de traiter les eaux usées de manière réglementaire,

Le Conseil, après en avoir délibéré :

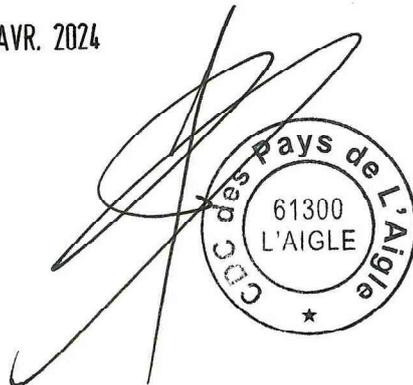
- **DECIDE** de la réalisation des travaux de reconstruction de la station d'épuration et des deux postes de relevage de Glos la Ferrière, commune déléguée de la Ferté en Ouche,
- **APPROUVE** le bilan prévisionnel d'opération indiqué ci-dessus ;
- **DIT** que les crédits sont inscrits au budget 2024 ;
- **AUTORISE** le Président à solliciter les subventions auprès des partenaires financiers,
- **AUTORISE** le Président à effectuer toutes les démarches nécessaires pour mener à bien cette opération et à signer les documents correspondants.

VOTE : UNANIMITÉ

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Au registre sont les signatures
Pour copie certifiée conforme

Acte reçu en préfecture le 19 AVR. 2024
Publié en ligne le 19 AVR. 2024
Certifié exécutoire

Le Président,
Jean SELLIER



Accusé de réception en préfecture
061-200068468-20240418-2024-04-18-117-DE
Date de télétransmission : 19/04/2024
Date de réception préfecture : 19/04/2024